

## DEVOIR DE CONTRÔLE

**Matière : Comptabilité Financière II**

**Durée : 1 H – Avril 2013**

**Classes : L1 AA - Nombre de pages : 2**

**Enseignants : Mme KAMOUN; Mme SLAMA; Mr KESRAOUI**

---

### **EXERCICE N°1 (8 POINTS):**

**Passer les écritures comptables nécessaires au 31/12/2012 compte tenu des informations suivantes :**

Après avoir procédé aux pointages du relevé bancaire et du compte « 5321 Banque BIAT » chez la société «2KS », le comptable a dégagé les opérations suivantes :

- L'avis de débit au titre de la domiciliation d'un effet de commerce n'est pas encore parvenu à la société : valeur nominale : 1999,460 D – Commission HTVA : 3 D + TVA 18%.
- Avis de crédit, non encore parvenu à la société, pour un montant de 20 D relatif à des intérêts créditeurs.
- La banque a comptabilisé un chèque remis à au fournisseur « KLM » de 1565 D au lieu de 1568 D.
- Un chèque émis par la société « 2KS », au titre du remboursement d'un effet à payer. Ce chèque n'est pas encore remis à l'encaissement par le fournisseur : valeur nominale : 2.200 D.
- Un loyer de 220 D payé par virement mensuel n'est pas encore comptabilisé par l'entreprise « 2KS ».

Après avoir procédé à l'inventaire physique des stocks, le comptable de la société «2KS » a dégagé les informations suivantes :

- Stock de marchandises à la fin de l'exercice : 3200D ;
- Stock début d'exercice est évalué à 4000D
- Méthode de comptabilisation des stocks : Méthode de l'inventaire intermittent.

## **EXERCICE 2 (12 POINTS):**

Voici un extrait de la balance de la société industrielle privée IMC arrêtée au 28/02/2011 :

<b>N° du compte</b>	<b>Intitulé du compte</b>	<b>Solde débiteur</b>	<b>Solde créditeur</b>
<b>421</b>	Personnel avances & acomptes*	120	

\* Avance accordée à Ali à déduire du salaire du mois de mars 2011.

Tous les salariés bénéficient de 13 paies sur l'année.

**Il vous est demandé de comptabiliser les opérations suivantes réalisées par l'IMC après avoir établi l'Etat de paie du mois de mars 2011.**

**28/03** : Constatation des salaires sur la base des informations suivantes :

<b>Nom</b>	<b>Qualification</b>	<b>Etat civil</b>	<b>Salaire de base</b>	<b>Primes</b>	<b>Indemnités</b>	<b>Avantages en nature</b>
<b>FERID</b>	Gérant	Marié et père de 2 enfants âgés de moins de 20 ans	2500	200	350	600
<b>ALI</b>	Vendeur	Marié et père d'un enfant âgé de 21 ans étudiant en cycle supérieur non boursier	250	140	50	-

**30/03** Les salaires nets sont versés par virements bancaire.

**15/04** Dépôt de la déclaration CNSS relative au premier trimestre 2011, ainsi que la déclaration mensuelle des impôts relative au mois de mars 2011, payées toutes les deux par chèque bancaire. L'état de paie est inchangé depuis janvier 2011.

**Données :**

### **Le barème de l'IRPP**

<b>Tranche du revenu</b>	<b>Taux de la tranche</b>
de 0 dinar à 1 500 dinars	0%
de 1 500 dinars à 5 000 dinars	15%
de 5000 dinars à 10 000 dinars	20%
de 10 000 dinars à 20 000 dinars	25%
de 20 000 dinars à 50 000 dinars	30%
Au-delà de 50 000 dinars	35%

**Redevance générale de compensation : 1%**